

Guide des Etudes 2026-2027

Département Economie Gestion

LICENCE ECONOMIE & GESTION 3^{ème} ANNEE

*Parcours:
Industrie, Logistique, Environnement*

DOCUMENT NON CONTRACTUEL

220 Avenue de l'Université – BP 5526 – 59140 DUNKERQUE Cedex 1
☎ 03 28 23 70 00 – Fax : 03 28 23 70 19

Sommaire

I - Informations Pratiques	3
II - Calendrier universitaire 2026/2027	7
III - Equipe enseignante & secrétariat	8
IV - Programme de la LEG3 - ILE	9
V - Descriptif des cours	10
Semestre 5	10
Semestre 6	17
VI – Réglementation des examens en Licence	25
VII - Déroulement des épreuves	33
VIII – Le stage et le mémoire	35
IX – Les Langues	36

I - Informations Pratiques

L'essentiel des informations disponibles se trouvent sur le site de l'ULCO : <https://www.univ-littoral.fr/>

La sécurité sociale – Les mutuelles

Secrétariat du SUMPPS

Pôle universitaire de la Citadelle

220 av de l'université

Tel : 03 28 23 71 61

Mail : santecampus@univ-littoral.fr

+ d'infos : <https://www.univ-littoral.fr/campus/campus-pour-tous-egalite-sante/sante/>

Logement

Service logement en ville : antenne du CROUS

+ d'information : <https://www.univ-littoral.fr/campus/vie-pratique/logement/>

Restaurant universitaire

Place des nations

59140 Dunkerque

03 28 66 28 26

Bibliothèque universitaire

Avenue de l'université

59140 Dunkerque

Ouverture de 8h à 19h du lundi au vendredi

Le samedi de 9h à 13h

03 28 23 74 60

<https://www.bulco.univ-littoral.fr/>

Les bourses et aides aux étudiants

Renseignements au service scolarité :

03 28 23 73 15

Le sport

Service des Sports - 189B, avenue Maurice Schumann BP 5526 - 59379 DUNKERQUE Cedex

Téléphone : +33 (0)3 28 23 76 67

Mail : suaps.administration@univ-littoral.fr

+ d'infos : <https://www.univ-littoral.fr/campus/vie-etudiante/sport/>

A Dunkerque : aikido, escrime*, futsal, golf*, kite surf, raid et step.

A Calais : aikido, boxe française, combat, fitness, futsal, golf*, raid.

A Boulogne : aikido, aquagym, danse africaine, raid, step et enlever athlétisme, canoë, escalade, plongée, rugby.

A St Omer : Badminton, fitness, football, handball, musculation, raid, volleyball.

* Activités entraînant des frais de participation

La santé

<https://www.univ-littoral.fr/campus/campus-pour-tous-egalite-sante/sante/>

Médecin : Visites médicales – certificats médicaux gratuits.

Rendez-vous auprès du secrétariat : 03 28 23 71 61 - santecampus@univ-littoral.fr

- Une visite avec l'infirmière est proposée par convocation individuelle à tout étudiant de deuxième année au cours de l'année universitaire afin de faire le point sur votre santé.

Accueil Handicap

Ce service s'adresse aux étudiants atteints d'une pathologie ou d'un handicap qui nécessite des aménagements de la vie universitaire (1/3 temps, tuteur, matériel...).

Ex : Maladies chroniques, maladies nécessitant des hospitalisations, handicap moteur et/ou sensoriel, dyslexie... Prendre contact au plus vite auprès du secrétariat ou du Bureau de la vie étudiante au 03 28 23 74 41 ou 03 28 23 73 46 ou vie.etudiante@univ-littoral.fr

Formation secourisme – PSC1

Plusieurs sessions de formation sont organisées chaque année en fonction du nombre d'inscriptions.

Délivrance du diplôme "Protection et Secours Civiques niveau 1".

Dunkerque : 06 67 92 88 85

Boulogne-sur-Mer : 03 21 31 40 70 Monsieur Evrard à la Croix Rouge

Calais : 06 30 77 49 70 Madame Bogeart Association Marquise Secourisme

Consultations psychologiques gratuites - Dunkerque

Service d'écoute psychologique pour étudiants sur rendez-vous le lundi après-midi au local de l'infirmier du Centre Universitaire de la Citadelle.

Téléphone : +33 (0)3 28 23 70 11 ou +33 (0)3 28 23 70 00

Assistante sociale :

Permanence les lundis matin sur rendez-vous au 03 28 23 73 15 et sans rendez-vous les lundis et jeudis de 14h00 à 16h30 à la maison de l'étudiant 1^{er} étage à la Citadelle, tél : 03 28 23 70 36

<https://www.univ-littoral.fr/sante-et-accompagnements-des-etudiants/>

Vie Etudiante :

A) Commission FSDIE, Aide Sociale :

- Lundi 5 octobre 2026
- Lundi 30 novembre 2026
- Lundi 1er février 2027
- Lundi 22 mars 2027
- Lundi 14 juin 2027

B) Commission FSDIE, Aide aux associations :

- Lundi 12 octobre 2026
- Lundi 15 février 2027
- Lundi 24 mai 2027

C) Handicap : date limite des demandes le 13 novembre 2026 pour le semestre 1 et le 12 mars 2027 pour le semestre 2.

D) CVEC – Appel à Projets :

- Lundi 2 novembre 2026
- Lundi 10 mai 2027

E) Commission Valorisation de l'Engagement Etudiant :

- Mercredi 14 octobre 2026
- Mercredi 20 janvier 2027
- Jeudi 8 avril 2026

F) Vie de Campus : nouveau

- Explor'ULCO 2026, la rentrée universitaire :
 - * mardi 01 et mercredi 02 septembre 2026 (Dunkerque, Calais et Boulogne)
 - * jeudi 03 septembre 2026 (St Omer et Longuenesse)
- Tous en forme, la semaine du sport : du 17 au 24 septembre 2026
- Festi'sciences, :
 - * jeudi 1er octobre 2026 sur les sites de Dunkerque et Boulogne-sur-Mer
 - * jeudi 8 octobre 2026 sur les sites de Calais et Saint -Omer
- Journée de sensibilisation au handicap CROUS/ULCO : à venir
- Agir Ensemble :
 - * jeudi 12 novembre 2026 sur les sites de Dunkerque et Boulogne-sur-Mer
 - * jeudi 19 novembre 2026 sur les sites de Calais et Saint -Omer
- On the Road, la semaine de l'international :
 - * jeudi 26 novembre 2026 sur les sites de Dunkerque et Boulogne-sur-Mer
 - * jeudi 3 décembre 2026 sur les sites de Calais et Saint-Omer
- Feel Good :
 - * jeudi 14 janvier 2027 sur le site de Dunkerque
 - * jeudi 21 janvier 2027 sur le site de Boulogne-sur-Mer
 - * jeudi 28 janvier 2027 sur le site de Calais
 - * jeudi 4 février 2027 sur le site de Saint-Omer
- Cap Durable :
 - * jeudi 18 février 2027 sur les sites de Dunkerque et Boulogne-sur-Mer
 - * jeudi 25 février 2027 sur les sites de Calais et Saint -Omer
- Créa 360 :
 - * jeudi 18 mars 2027 sur les sites de Dunkerque et Boulogne-sur-Mer
 - * jeudi 25 mars 2027 sur les sites de Calais et Saint -Omer
- Semaine de communication des actions de la CVEC annuelles :
 - * octobre 2026 – date exacte à venir

Autres Evénements

1) Actions liées à la promotion de l'offre de formation :

- Fabuleuse Factory : septembre 2026 – date exacte à venir
- Salon des masters et mastères : samedi 14 novembre 2026
- Salon de l'Etudiant et de la Formation de Dunkerque : samedi 5 décembre 2026
- Forum « Trace ton avenir » : fin janvier 2027 - date exacte à venir
- Salon du Lycéen et de l'Etudiant de Lille : du 14 au 16 janvier 2027
- Journée « Portes Ouvertes » : samedi 6 février 2027
- Journées d'immersion : du 22 au 26 février 2027
- Salon Studyràma : date à venir
- Forum des Fabuleux Métiers : fin novembre 2026 – date exacte à venir

2) Actions d'aide à l'insertion professionnelle des étudiants

A) Journées Premier Emploi : d

- Boulogne-sur-Mer : novembre 2026 – date exacte à venir
- Calais : novembre/décembre 2026 – date exacte à venir
- Dunkerque : décembre 2026 – date exacte à venir:

B) « Corrige vite ton CV » : Les mardis de 12h à 14h sur les 4 sites : le 13 octobre 2026, le 17 novembre 2026, le 15 décembre 2026, le 12 janvier 2027, le 9 février 2027 et le 9 mars 2027.

C) « Rendez-vous stages » : Les mardis de 13h à 14h : le 22 septembre 2026 (réservé au personnels), le 3 novembre 2026, le 8 décembre 2026 et le 19 janvier 2027

3) Accueil des primo-entrants Explor'ULCO : Explor'ULCO 2026, la rentrée universitaire :

- * mardi 01 et mercredi 02 septembre 2026 (Dunkerque, Calais et Boulogne)
- * jeudi 03 septembre 2026 (St Omer)

4) Journée d'accueil des étudiants internationaux primo-arrivants :

- * jeudi 8 octobre 2026

5) Journée internationale des personnes handicapées : date à venir

6) Fête de la Science : date à venir

7) Journées du sport : jeudi 22 octobre 2026

8) SUAPS : pratique des activités physiques et sportives le jeudi après-midi dans la mesure du Possible

9) Jours fériés (pour information) :

- Toussaint : dimanche 1er novembre 2026
- Armistice guerre 14/18 : mercredi 11 novembre 2026
- Lundi de Pâques : lundi 29 mars 2027
- Fête du travail : samedi 1er mai 2027
- Fin de la guerre 39/45 : samedi 8 mai 2027
- Ascension : jeudi 06 mai 2027
- Lundi de Pentecôte : lundi 17 mai 2027

Calendrier Mon Master (bac+4)

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/mon-master-le-calendrier-de-la-procedure-pour-l-annee-universitaire-2026-2027-100230>

II - Calendrier universitaire 2026/2027

SEMESTRE 5

<i>Pré-Rentrée</i>	<i>Vendredi 4 septembre 2026</i>
<i>Rentrée des CM</i>	<i>Lundi 7 septembre 2026</i>
<i>Début des TD</i>	<i>Lundi 21 septembre 2026</i>
<i>Vacances de la Toussaint</i>	<i>Du 24 octobre au 2 novembre 2026</i>
<i>Partiels S5</i>	<i>Semaine du 14 au 19 décembre 2026</i>
<i>Vacances de Noël</i>	<i>Du 19 décembre 2026 au 4 janvier 2027</i>

SEMESTRE 6

<i>Reprise des CM</i>	<i>Lundi 4 janvier 2027</i>
<i>Début des TD</i>	<i>Lundi 18 janvier 2027</i>
<i>Vacances d'hiver</i>	<i>Du 27 février au 8 mars 2027</i>
<i>Partiels S6</i>	<i>Semaine du 5 au 10 avril 2027</i>
<i>Vacances de printemps</i>	<i>Du 17 avril au 3 mai 2027</i>
<i>Stage ou mémoire</i>	<i>8 semaines entre le 12 avril et le 20 juin 2027</i>
<i>Soutenances des mémoires</i>	<i>Semaine du 21 au 25 juin 2027</i>
<i>Examens session 2</i>	<i>Du 23 au 28 août 2027</i>
<i>Jurys</i>	<i>Jury S5 : février 2027 Jury S6 : fin juin ou début juillet 2027 Jury Session 2: 3 septembre 2027</i>

Calendrier des examens du CLES 2026/2027 :

CLES B2 Anglais : vendredi 13 novembre 2026

CLES B1 Anglais : jeudi 14 janvier 2027 et jeudi 25 février 2027

CLES B2 Allemand et Espagnol : mardi 19 janvier 2027

CLES B1 Allemand et Espagnol : vendredi 26 février 2027

CLES C1 Anglais : jeudi 3 juin 2027

III - Equipe enseignante & secrétariat

Sophie BOUTILLIER, Professeur des Universités, section CNU 05
Jean-Bernard BOYABE, Maître de conférences, section CNU 05
Abdelkader CHEHIH, PRAG, section CNU 06
David DEROO, Professionnel
Dylan DEVOS, Enseignant dans le secondaire
Jean-Marcellin FANKAM, Maître de conférences, section CNU 06
Rodrigue MENDEZ, Maître de conférences, HDR, section CNU 05
Constantin NAPOLEON, Maître de Conférences, section CNU 05
Delphine VARLET, PRAG, section CNU 06
Louinord VOLTAIRE, MCF, section CNU 05
Falk WAGENHAUSEN, Maître de conférences, section CNU 06
Equipe LANSAD, section CNU 11

Sections CNU :

- 01 : Droit privé et sciences criminelles
- 05 : Sciences économiques
- 06 : Sciences de gestion
- 11 : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes

DIRECTEUR DU DEPARTEMENT ECO-GESTION : Falk Wagenhausen

RESPONSABLE DE LA LICENCE : Rodrigue MENDEZ

RESPONSABLE DE LA LEG3 – ILE : Rodrigue MENDEZ

PRESIDENT DU JURY DE LA LEG3 – ILE : Louinord VOLTAIRE

SECRETARIAT : Martine LAVOGIER

HORAIRES : 8h30-12h00 / 13h30-17h15

TELEPHONE : 03 28 23 68 86

Email : martine.lavogier@univ-littoral.fr

IV - Programme de la LEG 3 - ILE

Semestre 5 – 12 semaines

	CM	TD	ECTS	Enseignant
C1 – Concepts Fondamentaux disciplinaires				
Economie industrielle I	24	12	4	Rodrigue Mendez
Economie & gestion de l'environnement	24	12	4	Louinord Voltaire
Gestion de la production	24	12	4	Abdelkader Chehih
C2 – Méthodes et Outils				
Contrôle de gestion	24	12	4	Delphine Varlet
Statistiques & Econométrie	24	12	3	Louinord Voltaire
Economie publique	24		2	Rodrigue Mendez
Marketing responsable	24		2	Jean-Marcellin Fankam
C3 – Ouverture disciplinaire				
Gestion de bases de données	10	10	2	David Deroo
Anglais des affaires		25	3	LANSAD
Initiation à la recherche 1		15	1	Dylan Devos
C4 – Ouverture professionnelle				
Projet personnel professionnel (PPP3)		8	1	Abdelkader Chehih

BONUS : LV2, Sport, etc... (jusqu'à 3% de la note du semestre, voire Catalogue des bonus 2026-2027)

Semestre 6 - 10 semaines

	CM	TD	ECTS	Enseignant
C1 – Concepts Fondamentaux disciplinaires				
Logistique et transport durable	20	10	4	Falk Wahrenhausen
Economie industrielle II	20	10	4	Rodrigue Mendez
Option 1 : Economie de l'innovation durable	20		2	Sophie Boutillier
Option 2 : Marketing B2B	20		2	Jean-Marcellin Fankam
C2 – Méthodes et Outils				
Finance d'entreprise	20	10	4	Jean-Bernard Boyabé
Gestion des ressources humaines	20	10	3	Delphine Varlet
Données, analyse et décision	20	10	4	Jean-Bernard Boyabé
C3 – Ouverture disciplinaire				
Géopolitique de l'économie mondiale	20		2	Constantin Napoléon
Anglais des affaires		25	3	LANSAD
Initiation à la recherche 2		15	1	Dylan Devos
C4 – Ouverture professionnelle				
Stage, Mémoire professionnel ou dossier de recherche			3	

BONUS : LV2, Sport, etc... (jusqu'à 3% de la note du semestre, voire Catalogue des bonus 2026-2027)

V - Descriptif des cours

Semestre 5

Economie Industrielle I (24hCM/12hTD) Rodrigue Mendez

Objectif du cours : Présenter les principaux concepts permettant d'analyser les stratégies des firmes, ainsi que l'approche moderne de la régulation.

Plan :

Chapitre I : Introduction

Chapitre II : Monopoles et Cartels

- A - Rappels de Microéconomie
- B - Le monopole
- C - Les cartels

Chapitre III : La concurrence oligopolistique

- A - L'approche de Bertrand : la concurrence en prix
- B - L'approche de Cournot : la concurrence en quantité

Chapitre IV : Stratégies de tarification et segmentation du marché

- A - La discrimination par les prix
- B - La discrimination du 1er degré
- C - La discrimination du 3ième degré
- D - La discrimination du 2ième degré

Chapitre V : Entrées, sorties et comportements stratégiques des firmes

- A - Surprofits et barrières à l'entrée
- B – Les avantages du Leadership
- C – Les stratégies de dissuasion de l'entrée

Bibliographie :

- *Introduction to Industrial Organization*, Luis Cabral, MIT Press.
- *Economie Industrielle*, Dennis W. Carlton et Jeffrey M. Perloff, De Boeck Universités.
- *Economie de la réglementation*, François Lévêque, Editions La Découverte.
- *Industrial Organization*, John Lipczynski, John Wilson & John Goddard, Pearson, 5th.
- *Introduction à la microéconomie*, Hal R. Varian, De Boeck Universités
- *Industrial organization. Theory and Practice*, Don E. Waldman & Elizabeth J. Jensen, Pearson, 4th

Modalités d'évaluation : 2 contrôles continus et un partiel.

Economie & gestion de l'environnement (24hCM/12hTD) Louinord Voltaire

Objectif du cours : Familiariser les étudiants aux concepts et raisonnements centraux de l'économie de l'environnement et des ressources naturelles

Pré-requis nécessaires : Microéconomie 1, Mathématiques 1.

Plan :

Chapitre 1. L'analyse économique des problèmes environnementaux

Section 1. Bref rappel des concepts microéconomiques clés

Section 2. Le concept d'externalités

Chapitre 2. Evaluation économique de l'environnement

Section 1. Méthodes (Méthodes par équivalence physique et méthodes par équivalence monétaire)

Section 2. Analyse coût-bénéfice

Chapitre 3. L'analyse économique de la gestion des ressources naturelles

Section 1. Gestion des ressources communes

Section 2. Gestion des ressources privatisables

Chapitre 4. Développement durable

Section 1. Le courant de la durabilité faible

Section 2. Le courant de la durabilité forte

Travaux dirigés : Les heures des travaux dirigés seront réparties en deux temps. La première sera consacrée à préparation et à la mise en place du projet de travail portant sur les grands enjeux environnementaux. La seconde sera dédiée à la réalisation d'exercices en rapport avec les notions abordées en cours.

Bibliographie

- Boardman A. E., Greenberg D. H., Vining A. R. et Weimer D. L. (2018) Cost-benefit analysis: Concepts and practice. Cambridge University Press, Fifth Edition, 565 pages
- Tietenberg T. et Lewis T. (2013) Economie de l'environnement et développement durable. Pearson, 6ème Edition, 387 pages
- Faucheux S. et Noël J-F (1995) Économie des ressources naturelles et de l'environnement, Armand-Colin, Paris, 370 pages

Modalités d'évaluation :

- Contrôles continus comptant pour 20% de la note finale.
- Exposés sur les grands enjeux environnementaux (20%)
- Examen final (60%)

Gestion de la production

(24hCM/12hTD)

Abdelkader Chehik

Objectif du cours :

Le but de ce cours est de donner une formation de base à l'approche quantitative des problèmes de gestion de production. Il s'agit de présenter les problèmes fondamentaux de la gestion de la production ainsi que les principales méthodes de résolution de ces problèmes.

Plan :

Chapitre 1 : Introduction (définition de la gestion de production et typologie des systèmes productifs)

Partie I : Les décisions opérationnelles

Chapitre 2 : L'ordonnancement en ateliers spécialisés

Chapitre 3 : La gestion calendaire de stocks

Chapitre 4 : La gestion de stocks par point de commande

Partie II : Les décisions tactiques

Chapitre 5 : La planification des besoins en composants (MRP)

Chapitre 6 : Les méthodes de juste-à-temps (méthode Kanban)

Partie III : Les décisions stratégiques

Chapitre 7 : La gestion de projets (application au lancement de nouveaux produits)

Chapitre 8 : La conception d'un centre de production (choix de la capacité)

Chapitre 9 : Localisation d'un centre de production (centre de gravité et programmation mathématique)

Bibliographie :

- BAGLIN, G., BRUEL, O., GARREAU, A., GREIF, M. et VAN DELFT, Chr. (2001), « Management Industrie Logistique », Economica, 3^{ème} Edition.
- GIARD, V. (2003), « Gestion de la production et des flux », Economica, 3^{ème} Edition.
- HEIZEZ, J., RENDER, B., (2006), "Operations Management", 8^{ème} édition, Pearson Education, UpperSaddle River. KRAJEWSKI, L., MALHOTRA, M. et RITZMAN, L. (2007) "Operations Management", 8^{ème} édition, Pearson Education, UpperSaddle River.
- River. KRAJEWSKI, L., MALHOTRA, M. et RITZMAN, L. (2007) "Operations Management", 8^{ème} édition, Pearson Education, UpperSaddle River.

Modalités d'évaluation : Examen terminal (70%) + Contrôle Continu (30%).

Contrôle de Gestion

(24hCM/12hTD)

Delphine Varlet

Objectif Du Cours : Compréhension et maîtrise des outils de pilotage et de contrôle d'une organisation (entreprise industrielle et/ou commerciale) en vue de mesurer et d'analyser ses performances.

Pré-requis : Maîtrise des méthodes de calcul des coûts (programme L2 SEG)

Plan de cours:

- Introduction : Révisions portant sur les méthodes d'analyse des coûts
- Chapitre I : Le contrôle de gestion et la gestion budgétaire
- Chapitre II : Les coûts préétablis
- Chapitre III : La gestion des ventes
- Chapitre IV : Gestion de la production et des approvisionnements
- Chapitre V : Gestion de la trésorerie
- Chapitre VI : Les documents de synthèse prévisionnels
-

Bibliographie :

- Comptabilité analytique et contrôle de gestion, Christian et Christiane RAULET, éditions DUNOD
- Le contrôle de gestion UE 11 du DCG, Georges LANGLOIS et Carole BONNIER, éditions FOUCHER

Modalités d'évaluation : Un contrôle continu et un examen final écrit : cas pratique d'une durée maximale de 3 heures

Statistiques & économétrie

(24hCM/12hTD)

Louinord Voltaire/David Deroo

Objectif du cours : Familiariser les étudiants avec les principales techniques économétriques, notamment les régressions linéaire et logistique, afin de leur permettre de répondre rigoureusement à des questions économiques à partir de données.

Pré-requis nécessaires : Statistique 1

Plan du cours

Chapitre 1 – La recherche empirique quantitative en sciences humaines et sociales

Chapitre 2 – L'analyse exploratoire univariée

Chapitre 3 – La régression simple

Chapitre 4 – La régression linéaire multiple

Chapitre 5 – La régression logistique

Travaux dirigés : les travaux dirigés, dispensés par Monsieur David Deroo et réalisés sous le logiciel R, porteront sur les notions abordées en cours.

Bibliographie :

- Bressoux Pascal (2008) Modélisation statistique appliquée aux sciences sociales. *De boeck*, 464 pages
- Mignon Valérie (2002) Économétrie : Théorie et applications. 2^{ème} Edition, *Economica*, 348 pages

Modalités d'évaluation :

Contrôles continus comptant pour 20% - 30% de la note finale + Examen final (70% - 80%).

Economie Publique

(24HCM)

Rodrigue Mendez

Objectifs du cours : Le cours vise à introduire les principaux concepts de l'économie publique.

Plan du cours :

Introduction

Chapitre 1. Externalités et biens publics

A – Les externalités

B – Les biens publics

Chapitre 2. La décision publique

A – L'analyse coûts-bénéfices

B – Un aperçu de la théorie du choix social

Chapitre 3. La fiscalité

A – Quelques règles de fiscalité optimale

B – La concurrence fiscale

Bibliographie :

- *Economie du Secteur Public*, Stiglitz, Joseph E. et al., DeBoeck Universités, 2018
- *Microéconomie*, Pindyck et al., Pearson, 9^{ième} éd., 2017 (ch 18).
- *Politique Economique*, Bénassy-Quéré, Agnès et al., DeBoeck Univesités, 5^{ième} éd., 2021
- Le chapitre 22 du cours en ligne d'économie de l'équipe CORE
<https://www.core-econ.org/the-economy/book/fr/text/22.html>
- Site internet de FIPECO (Finances Publiques et Economie)
<https://www.fipeco.fr/fiches>

Modalités d'examen : Contrôle continu + Partiel

Marketing responsable
(24hCM)
Jean-Marcellin Fankam

La Fiche de cours n'a pas été fournie par l'enseignant.

Gestion de bases de données
(10hCM/10hTD)
David Deroo

Objectif du cours :

Comprendre le fonctionnement des bases de données afin de les utiliser de manière pertinente. Découvrir le langage SQL dans le but d'être autonome face à l'animation de la performance en entreprise. Être capable de présenter clairement les performances économiques d'une entreprise à partir de données brutes.

Plan :

Chapitre I : Introduction

Chapitre II : Bases de données relationnelles

Chapitre III : Introduction au SQL

Chapitre IV : Outils Dataviz

Bibliographie :

- Initiez-vous à l'algèbre relationnelle avec le langage SQL [En ligne]. Openclassroom, 2019. Disponible sur : <https://openclassrooms.com/fr/courses/4449026-initiez-vous-a-lalgebre-relationnelle-avec-le-langage-sql>
- Initiez-vous au langage R pour analyser vos données [En ligne]. Openclassroom, 2019. Disponible sur : <https://openclassrooms.com/fr/courses/4525256-initiez-vous-au-langage-r-pour-analyser-vos-donnees>
- Maitrisez les bases de données NoSQL [En ligne]. Openclassroom, 2019. Disponible sur : <https://openclassrooms.com/fr/courses/4462426-maitrisez-les-bases-de-donnees-nosql>

Modalités d'évaluation :

Contrôle continu : constitution d'un dossier d'étude sur un thème au choix de l'étudiant appuyé sur une base de données permettant de produire des indicateurs de performance.

Examen sur table : contrôle des connaissances acquises en CM via des questions de cours et des exercices sur les bases du SQL.

Anglais des affaires
(25hTD)
LANSAD

Voir section IX (p. 37)

Initiation à la recherche 1

(15h TD)

Dylan Devos

Objectif du cours : Découvrir la démarche de recherche scientifique à travers ses fondamentaux — distinguer opinion, fait et résultat de recherche, apprendre à lire un article scientifique, formuler une question de recherche et constituer une bibliographie. Chaque séance combine un apport théorique court et une activité pratique en groupe, débouchant sur une mini-conférence finale.

Plan :

Séance 1 : La posture de chercheur

- A - Opinion, fait et résultat de recherche
- B - Les paradigmes scientifiques : positivisme et interprétativisme
- C - Analyse comparative d'un article de presse et d'un article scientifique

Séance 2 : Lire un article scientifique

- A - La structure IMRaD (Introduction, Méthode, Résultats, Discussion)
- B - La méthode de lecture en trois passes (Keshav, 2007)
- C - Atelier : fiche de lecture d'un article en économie comportementale

Séance 3 : Formuler une question de recherche

- A - De la thématique à la problématique : la méthode de l'entonnoir
- B - Les critères FINER d'une bonne question de recherche
- C - Atelier : production de questions de recherche à partir d'un thème imposé

Séance 4 : Sources et revue de littérature

- A - Typologie des sources : primaires, secondaires, grises
- B - Évaluer la fiabilité d'une source académique
- C - Outils de recherche documentaire et normes de citation (APA)

Séance 5 : Présenter une recherche à l'oral

- A - Structure et minutage d'un exposé de recherche
- B - Concevoir des supports visuels efficaces
- C - Mini-conférence : présentation de la problématique et de la bibliographie de chaque groupe

Bibliographie :

- *Manuel de recherche en sciences sociales*, Quivy, R. & Van Campenhoudt, L., Dunod (4e éd., 2011).
- *L'art de la thèse*, Beaud, M., Éditions La Découverte (2006).
- *How to Read a Paper*, Keshav, S., ACM SIGCOMM Computer Communication Review (2007).
- *The Many Levels of Inquiry*, Banchi, H. & Bell, R., Science and Children, 46(2) (2008).

Modalités d'évaluation : Fiche comparative individuelle (30 %), note de problématique et bibliographie annotée (30 %), présentation orale en mini-conférence avec auto-évaluation (40%).

PROJET PERSONNEL PROFESSIONNEL (PPP 3)

(8h)

Abdelkader CHEHIH + Intervenant du CEL (Centre Entrepreneurial du Littoral)

Objectifs du cours

Préparer au stage (inscription du stage dans le projet professionnel, recherche de stage, départ en stage).
Sensibiliser aux problématiques de l'entreprise selon son cycle de vie.

Contenu du cours

- Module Stage (6.5h)

Thèmes abordés :

- A quoi sert le stage pour le stagiaire et l'entreprise ?
- Inscription du stage dans le projet
- Recherche de stage (sources d'information pour trouver un stage)
- Candidature au stage
- Préparation du départ en stage
- Comportement pendant le stage
- Conseils sur le CV et la lettre de motivation
- Rédaction du mémoire et intégration de la fiche PEC « Bilan – expériences professionnelles – stage »

- Module CEL (3h)

Intervenant : Centre Entrepreneurial du Littoral

- Sensibiliser aux problématiques de l'entreprise selon son stade de développement (démarrage, consolidation, développement, innovation...) et présenter les aspects généraux de l'entrepreneuriat.

Modalités d'enseignement : Travaux dirigés

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

- Module Stage (70%) : Préparation d'un dossier
- Module CEL (30%) : QCM

Semestre 6

Logistique et transport durable (20hCM/10hTD) Falk Wagenhausen / Souhir Bennaya

Objectifs :

- Savoir schématiser une *Supply Chain* (FW)
- Savoir calculer l'empreinte carbone d'une chaîne logistique globale (FW)
- Savoir modéliser et améliorer une chaîne logistique globale (FW)
- Création d'un modèle micro-simulation pour étudier la logistique urbaine (SB)
- Application sur la mutualisation des entrepôts en se basant sur une approche microscopique (SB).

Programme - Plan :

- Introduction à la *Supply Chain* (FW)
- Les principales problématiques liées à la *Supply Chain* (FW)
- Evolution du Management à la complexité et à la transversalité (FW)
- Schématiser une chaîne logistique globale (FW)
- Calculer l'empreinte carbone d'une chaîne logistique globale (FW)
- Création d'un modèle de transport urbain pour les grands commerces à Dunkerque urbaine (SB)
- Etudier l'effet de la mutualisation des entrepôts sur la congestion routière, le coût de transport, les émissions urbaine (SB).

Bibliographie :

- Arzumanyan, L., Wagenhausen, F., Kuziara, W., Wagemans, C., GERVAIS, P., CARTER, S., ... & Venin, E. (2024). Exporter-Pratique du commerce international-28e édition. Foucher.
- Odile Chanut, Paché Gilles (2014). La logistique, dimension de la stratégie. F. Tannery J.-Ph. Denis, T. Hafsi, A. Martinet. Encyclopédie de la Stratégie, Vuibert, pp.763-784.
- B. Wei, S. Çetinkaya et D. B. Cline : Inbound replenishment and outbound dispatch decisions under hybrid shipment consolidation policies : An analytical model and comparison. Transportation Research Part E : Logistics and Transportation Review, 175: 103135, 2023

Modalités d'examens (forme et durée) :

Contrôle continu. *L'assiduité aura un impact sur la note.*

Economie industrielle II (20hCM/10hTD) Rodrigue Mendez

Objectif du cours : Présenter les principaux concepts permettant d'analyser les stratégies des firmes, ainsi que l'approche moderne de la régulation. (Suite du cours d'économie industrielle du semestre 1)

Plan :

Chapitre VI : L'intégration verticale

- A – Intégration verticale et pouvoir de marché
- B – Efficacité et coûts de transaction
- C – Externalisation vs intégration verticale

Chapitre VII : Les autres types de relation verticale

- A – Une typologie des relations verticales
- B – Les restrictions verticales
- C – Gains d’efficacité procurés par les restrictions verticales
- D – Motifs stratégiques des restrictions verticales

Chapitre VIII : Une introduction à l’économie de la régulation

- A – La régulation des monopoles
- B – La politique de la concurrence

Bibliographie :

- *Introduction to Industrial Organization*, Luis Cabral, MIT Press.
- *Economie Industrielle*, Dennis W. Carlton et Jeffrey M. Perloff, De Boeck Universités.
- *Economie de la réglementation*, François Lévêque, Editions La Découverte.
- *Industrial Organization*, John Lipczynski, John Wilson & John Goddard, Pearson, 5th.
- *Introduction à la microéconomie*, Hal R. Varian, De Boeck Universités
- *Industrial organization. Theory and Practice*, Don E. Waldman & Elizabeth J. Jensen, Pearson, 4th

Modalités d'évaluation : 2 contrôles continus et un partiel.

Economie de l’innovation durable (Option 1) **(20hCM)**

Sophie Boutillier

Objectifs du cours :

Le cours a deux objectifs principaux, d’abord apporter des connaissances théoriques pour comprendre ce que peut être une innovation durable, en quoi elle se distingue de l’innovation en tant que telle, et comment innovation et durabilité peuvent être compatibles, alors que depuis la révolution industrielle, qui a commencé au 19^e siècle, la consommation de l’énergie fossile n’a cessé de croître conduisant au dérèglement climatique auquel les sociétés sont confrontées à l’heure actuelle ; ensuite développer une analyse critique en confrontant analyse des faits et explications théoriques.

Plan :

Chapitre I : Introduction et définitions fondamentales

- Points de repère historiques sur l’histoire de l’innovation
- Qu’est-ce que l’innovation ou comment l’innovation a remplacé le progrès
- Qu’est-ce que le développement durable ou comment combiner performance économique, respect des conditions sociales et de l’environnement
- Comment combiner innovation et durabilité ? L’innovation est-elle par essence synonyme de ponction des ressources ou l’histoire du « printemps silencieux »

Chapitre II : Principes de l’innovation durable, du cadre institutionnel aux définitions concrètes de l’innovation durable

A – Du rapport Meadows, à la conférence de Rio aux objectifs de neutralité carbone actuels : quel cadre institutionnel pour réduire l’empreinte environnementale des sociétés industrielles ou comment gérer les ressources dans un contexte de ressources limitées

B – Les objectifs du développement durable et les neuf limites planétaires

C- Une grande variété de définitions pour représenter une même réalité ? Innovation durable, éco-innovation, innovation verte, low tech, innovation frugale...

D – De la performance économique à la robustesse ou comment la robustesse s’inscrit dans la durabilité

Chapitre III : Etude de cas d’innovation durable ou les promesses de la decarbonation de l’industrie lourde

A – Definition de la decarbonation comme une innovation durable : innovation du produit, du procédé et organisationnelle

B – Comment mesurer la decarbonation industrielle : scope 1, scope 2, scope 3

C – Décarbonation : conséquences sur l'emploi (reduction ou augmentation des créations d'emplois, évolution des qualifications, apparition de nouveaux métiers, etc.) ou la decarbonation est-elle forcément compatible avec l'amélioration des conditions de vie et de travail.

D – La décarbonation de la sidérurgie est-elle possible ? Peut-on produire de l'acier vert ?

Bibliographie :

BERCEGOL H., DIDIERJEAN S., ETIENNE M., KALAYDJIAN F., LE BIDEAU J., LEMONE F., MAISONNIER G., MARANZANA G., SLAOUI A., 2019, De nouvelles technologies de l'énergie en rupture ?, *Annales des Mines – Responsabilité et environnement*, n°95, p. 62-66.

BIRAT J.-P., 2022, La décarbonation de la filière sidérurgique : les enjeux du défi de l' « acier vert », *Réalités Industrielles*, novembre, p.77-80.

BIRAT J.-P., ANTOINE M., DUBS A., GAYE H., DE LASSAT Y., NICOLLE R., ROTH J., 1993, Vers une sidérurgie sans carbone ?, *La revue de métallurgie*, mars, p. 411-421.

BONNEUIL C., FRESSOZ J.-B., 2013, *L'événement Anthropocène. La terre, l'histoire et nous*, Seuil, Paris.

BROECKER W. S., 1975, Climatic Change : are we on the brink of a pronounced global warming ?, *Science*, new series, N°4201(189), p. 460-463.

CRIQUI P., TUTENUIT C., 2015, Industrie : décarbonisation de l'économie et compétitivité internationale, *Annales des Mines – responsabilité et Environnement*, n°77, p.50-55.

DAMIAN M., 2015, *Les chemins infinis de la décarbonation. Neuf questions clés pour la COP21*, Campus Ouvert, Paris.

FRESSOZ J.-B., 2022, La « transition énergétique », de l'utopie atomique au déni climatique : Etats-Unis, 1945-1980, *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n°69(2), p. 114-146.

FRESSOZ J.-B., LOCHER F., 2020, *Les révoltes du ciel*, Seuil, Paris.

HAMANT O., 2023, *Du culte de la performance, la robustesse du vivant*, Gallimard.

IAEA, 2020, *L'électronucléaire et la transition vers une énergie propre*,

JARRIGE F., VRIGNON A., 2020, *Face à la puissance. Une histoire des énergies alternatives à l'âge industriel*, La découverte, Paris.

LEONHARDT J.-M., 2022, Décarbonation de l'industrie : le joker Hydrogène, *Réalités industrielles*, novembre, p.113-117.

OCDE, 2010, *L'éco-innovation dans l'industrie ; favoriser la croissance verte*, ODE, Paris.

PERRIN J., 2017, La valeur sociale du carbone, une innovation de la pensée économique ?, *Innovations*, n°54, p. 149-171.

PESSIS C., TOPCU S., BONNEUIL C., 2013dir, *Une autre histoire des trente glorieuses. Modernisation, contestations et pollution dans la France d'après-guerre*, La découverte, Paris.

RIFKIN J., 2012, *La troisième révolution industrielle : Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*, Les liens qui libèrent, Paris (2011 pour l'édition originale en anglais).

RIZZOLI V., NORTON L. S., SARRICA M., 2021, Mapping the meanings of decarbonisation : A systematic review of studies in the social sciences using lexicometric analysis, *Cleaner Environmental Systems*, 3, 100065.

Voir également dans la revue "Technologie & Innovation" consultable en ligne :

<https://www.openscience.fr/Les-possibles-de-la-decarbonation-de-l-industrie-au-dela-du-progres-technique>

<https://www.openscience.fr/La-decarbonation-industrie-economie-et-politique>

Modalités d'évaluation :

Exposé individuel sur un sujet choisi en cours (facultatif) et examen en temps limité (obligatoire)

Marketing B2B (Option 2)
(20hCM)
Jean-Marcellin Fankam

La Fiche de cours n'a pas été fournie par l'enseignant.

Finance d'entreprise
(20hCM/10hTD)
Jean-Bernard Boyabé

Objectif du cours :

Ce cours de **Finance d'Entreprise** propose une progression rigoureuse et structurée, allant de l'analyse des états comptables fondamentaux jusqu'à l'évaluation financière complexe de l'entreprise, y compris la prise de décision d'investissement. L'objectif principal est de doter les étudiants de Licence 3 des outils méthodologiques et conceptuels nécessaires pour analyser la santé financière d'une entreprise, mesurer sa rentabilité économique et financière, évaluer ses projets d'investissement en avenir certain, et maîtriser les méthodes modernes de valorisation (notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés DCF et les multiples boursiers).

Objectifs Pédagogiques Globaux :

- Comprendre l'articulation entre le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie.
- Maîtriser le passage du résultat comptable (EBIT, Résultat Net) aux flux de trésorerie disponibles (Free Cash Flows - FCF).
- Mener une analyse financière approfondie à l'aide de ratios (ROE, ROA, Marge Nette, Rotation des Actifs) et de la décomposition de DuPont.
- Évaluer la rentabilité d'un projet d'investissement en intégrant le BFR, le bouclier fiscal de l'amortissement et les critères financiers (VAN, TIR, IP, Payback).
- Calculer le Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC / WACC) et valoriser une entreprise par la méthode du DCF et des multiples de comparables.

Plan :

CHAPITRE 1 : Fondamentaux de l'Entreprise : du Compte de Résultat aux Flux de Trésorerie

1.1 Cadre général

1.2 Les états financiers

1.3 Passage du résultat au flux de trésorerie disponible (FCF)

Applications & Exercices : Calculs de FCF sur projets types, impact de la revente d'équipements avec plus-value ou crédit d'impôt.

CHAPITRE 2 : Analyse de la Performance et Diagnostic Financier par les Ratios

2.1 Rentabilité Commerciale et Efficacité du Capital

2.2 Rentabilité Économique et Financière

2.3 2.3 L'Identité et le Modèle de DuPont

2.4 Effet de Levier Financier

Applications & Exercices : Diagnostic financier de la société TechCorp, analyse dynamique comparative et comparaison sectorielle.

CHAPITRE 3 : La Décision d'Investissement et l'Intégration du BFR

3.1 Principes de la décision d'investissement

3.2 Prise en compte du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)

3.3 Critères d'Évaluation des Projets

Applications & Exercices : Études de cas complètes avec calendrier de flux, amortissements dégressifs/linéaires et calcul de VAN/TIR.

CHAPITRE 4 : Le Coût du Capital et le Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC / WACC)

4.1 Notions de risque et de rémunération exigée

4.2 Le coût des ressources de financement

4.3 Calcul et interprétation du CMPC (WACC)

Applications & Exercices : Calculs pratiques de WACC sous différentes structures financières.

CHAPITRE 5 : Valorisation de l'Entreprise (Méthode DCF et Multiples)

5.2 Principe fondamental de la valorisation

5.3 La méthode des Flux de Trésorerie Actualisés (*Discounted Cash Flows*)

5.3 Méthode des Comparables (Multiples Boursiers)

5.4 Limites et Analyse de Sensibilité

Applications & Exercices : Étude de cas complète guidée (ex: Cas Nike & cas simplifiés de valorisation).

Bibliographie :

- Berk, J., & DeMarzo, P. (2020). *Finance d'entreprise*. Pearson Education.
- Vernimmen, P., Quiry, P., & Le Fur, Y. (2024). *Finance d'entreprise (Daloz)*.

Modalités d'évaluation :

Contrôle continu (40% de la note finale) + Examen final (60% de la note finale)

Gestion des Ressources Humaines

(20hCM/10hTD)

Delphine Varlet

Plan du cours :

Introduction

Chapitre 1 : Les formalités et procédures d'embauche et de départ

Chapitre 2 : L'organisation et le suivi du personnel

Chapitre 3 : La gestion du temps de travail, les congés et les absences

Chapitre 4 : Les éléments de la paie

Chapitre 5 : Les déclarations sociales

Chapitre 6 : Le recrutement

Chapitre 7 : La formation

Evaluation : Contrôle continu écrit 50%, Partiel 50%

Documents utilisés : documents professionnels.

Données, analyse et décision

(20hCM/10hTD)

Jean-Bernard Boyabé

Présentation générale

La SAE (Situation d'Apprentissage et d'Évaluation) constitue un projet appliqué permettant aux étudiants de mobiliser les outils de la donnée, de l'analyse économique et de l'aide à la décision dans des situations proches du monde professionnel.

Le cours « Données – Analyse – Décision » vise à développer la capacité des étudiants à collecter, traiter, analyser et interpréter des données économiques afin de produire des recommandations pertinentes à destination d'une organisation publique ou privée.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la SAE, l'étudiant devra être capable de :

- collecter et structurer des données économiques et statistiques ;
- utiliser des outils d'analyse quantitative et de visualisation ;
- interpréter des résultats économiques et financiers ;
- construire des indicateurs d'aide à la décision ;
- rédiger une synthèse analytique et formuler des recommandations ;
- travailler en autonomie et en équipe dans une logique de projet.

Organisation de la SAE

La SAE sera réalisée sous forme de projet tutoré, en groupe ou individuellement selon les thématiques proposées.

Les étudiants travailleront à partir de données réelles issues d'institutions économiques, financières ou d'entreprises (INSEE, Banque Mondiale, Eurostat, OCDE, BCE, entreprises, bases de données sectorielles, etc.).

Les travaux pourront être réalisés :

- en salle informatique ;
- en autonomie ;
- lors de séances encadrées ;
- éventuellement en lien avec une entreprise ou une étude de cas réelle.

Exemples de thématiques possibles

- Analyse de l'inflation et du pouvoir d'achat ;
- Étude des marchés financiers ou des matières premières ;
- Analyse des données de transport et logistique ;
- Prévision économique et indicateurs conjoncturels ;
- Analyse des comportements de consommation ;
- Tableaux de bord et aide à la décision.

Le travail à rendre

Les étudiants devront produire :

- un rapport d'analyse structuré ;

- des tableaux de données et visualisations ;
- une présentation orale des résultats ;
- des recommandations argumentées d'aide à la décision.

Évaluation

L'évaluation reposera sur :

- la qualité de l'analyse des données ;
- la rigueur méthodologique ;
- la pertinence économique des conclusions ;
- la qualité des visualisations et de la présentation ;
- la capacité à argumenter et défendre les recommandations proposées

Anglais des affaires (25hTD) LANSAD

Voir section IX (p. 37)

Initiation à la recherche scientifique 2 (15h TD) Dylan Devos

Objectif du cours : Conduire un mini-projet de recherche en autonomie croissante, du choix de la méthodologie jusqu'à la soutenance. Chaque groupe approfondit la question de recherche définie au semestre précédent, conçoit son protocole, collecte et analyse des données, puis rédige et soutient un mini-mémoire de 8 à 10 pages.

Plan :

Séance 1 : Méthodologie de recherche

- A - Approches quantitative, qualitative et mixte
- B - Principaux outils en économie-gestion : questionnaire, entretien, étude de cas
- C - Atelier : choix et justification d'une méthodologie

Séance 2 : Collecte et traitement des données

- A - Données secondaires : INSEE, Eurostat, OCDE
- B - Statistiques descriptives de base
- C - L'entretien semi-directif et le codage thématique

Séance 3 : Argumenter et rédiger

- A - Structure type d'un mini-mémoire de recherche
- B - Rédiger une introduction de recherche
- C - Atelier de rédaction et lecture croisée entre groupes

Séance 4 : Séminaire intermédiaire

- A - Les codes du séminaire académique
- B - Présenter des résultats partiels et recevoir la critique
- C - Élaboration du plan détaillé du mini-mémoire final

Séance 5 : Soutenance finale

- A - Les codes de la soutenance académique
- B - Construire une présentation de 15 minutes à partir du mini-mémoire
- C - Soutenance devant jury (enseignant et pairs)

Bibliographie :

- *Méthodes de recherche en management*, Thiétart, R-A. et coll., Dunod (4e éd., 2014).
- *Méthodologie de la recherche qualitative*, Dumez, H., Vuibert (2016).
- *Manuel de recherche en sciences sociales*, Quivy, R. & Van Campenhoudt, L., Dunod (4e éd., 2011).
- *Formative Assessment and Self-Regulated Learning*, Nicol, D. & Macfarlane-Dick, D., *Studies in Higher Education*, 31(2) (2006).

Modalités d'évaluation : Note méthodologique du projet (intégrée au suivi de séance), mini-mémoire écrit de 8 à 10 pages rédigé en groupe (60 %), soutenance finale devant jury avec questions (40 %).

Géopolitique de l'économie mondiale (20hCM) Constantin Napoléon

Objectif du cours

L'objectif du cours est de fournir les outils méthodologiques de la géopolitique permettant de décrypter les enjeux de l'Économie de la mondialisation actuelle.

Plan :

Chapitre I : La géopolitique et ses différentes écoles.

Chapitre II : La multiplication des conflits dans une économie mondialisée.

Chapitre III : La géopolitique des ressources face à la mondialisation.

Chapitre IV : Les défis démographiques d'une économie mondialisée.

Chapitre V : Une analyse géopolitique du dérèglement climatique face à la mondialisation.

Bibliographie :

- *Manuel de géopolitique*, F. Lasserre, E. Gonon et E. Mottet, Armand Colin 3ème éd. 2020.
- *Vers un choc global? La mondialisation dangereuse*, A. Del Valle, J. Soppelsa. L'Artilleur, 2023.
- *Introduction à la géopolitique*, Cédric Tellenne. La Découverte éd. 2019.

Modalités d'évaluation :

Examen final de 2 heures

VI - Réglementation des examens en Licence

(à compter de la rentrée 2021/2022, adoptée au CFVU du 13/04/2021)

Préalable :

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
- Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

La définition **de blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.

1. Inscription et progression

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.
- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes
- Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies par chaque département pédagogique :
 - Une note supérieure ou égale à 9,5/20 dans le semestre non acquis est exigée pour bénéficier du statut AJAC (Ajourné Autorisé à Composer) entre la L1 et la L2 et entre la L2 et la L3.

Aucune inscription n'est possible en L3 si un seul semestre est acquis en L1.

2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :

a) cadrage réglementaire

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.
- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

- MCCC ou règlement des études ou règlement des examens

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.
- Modifications possible si prévu dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)
- Publicité : La publicité est suffisante si :

*Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants

- *Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
- *Le règlement des études est distribué aux étudiants

b) Validation des parcours de formation

- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :

- présentiel ou en ligne
- épreuves écrites ou orales
- remise de travaux ou de projets
- mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

- Contrôle continu et examen terminal.

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- Anonymat : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

- Capitalisation :

*Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve). L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants.

Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

*** De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.**

* Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;
- les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

- Compensation :

Compensation et obtention du diplôme :

*** La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil

ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

*** Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

La compensation s'effectue au sein de chaque bloc de compétences, entre les blocs d'un même semestre et entre les deux semestres d'une même année universitaire.

- Seconde Chance

L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.

Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance.

Plusieurs formes possibles :

* une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques »)

* En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre

* L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

SYNTHESE

Préalable : la meilleure des notes obtenues en session initiale et seconde chance est conservée.

	Semestre 1 et Semestre 2		
Evaluation Initiale (session 1)	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
2^{ème} chance			
Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et régimes Spéciaux	NON	NON	OUI

Evaluation Supplémentaire (session 2 : rattrapage)	OUI	OUI	OUI
---	-----	-----	-----

* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

- **Session d'examen** : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- **BONUS**

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 ($20 \times 3\% = 0,6$ point) :

Note obtenue en activité Bonus dans l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Nombre de points ajoutés à la moyenne de l'UE / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique sur le bloc de compétences : « compétences transversales ». Le bonus se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

* Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée

* Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

3. Jurys et Résultats

- **Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation :**

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

- **Résultats**

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats (respect du délai autant que faire se peut). La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

- **Redoublement** : Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

4. Assiduité et incidents pendant les examens

- **L'assiduité** est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

- **Absence et certificat médical**

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

- Incidents pendant les examens

*** Retard**

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

*** Absence justifiée ou non justifiée**

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

* un étudiant absent injustifié à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).

* un étudiant absent justifié à une épreuve ou matière en session 1 pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
 - ➔ Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
 - ➔ Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

5. Délivrance des Diplômes et mentions

Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

Obtention du diplôme final de licence :

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20

6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

*** Sportifs de haut niveau (SHN)**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

*** Handicap**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

* **Statut d'Étudiant Salarié**

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

* **Les étudiants « empêchés »**

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles

(personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

* **Autres situations particulières :**

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

* **Mise en place d'un congé pour convenance personnelle** (Adoption par la CFVU du 24/06/2025)

Cette proposition de congés fait initialement suite à une sollicitation des élus étudiants, afin de tenir compte des difficultés des personnes étudiantes souffrant de dysménorrhées sans nécessité d'une adaptation particulière (hors RSE). Dans le cadre des réflexions sur sa mise en place, il est apparu que les étudiants pouvaient également être amenés à s'absenter pour des raisons personnelles non-médicales. Cela peut aller par exemple du décès d'un proche, à une convocation à la préfecture, etc.

L'Université du Littoral Côte d'Opale a ainsi souhaité faciliter le parcours de ses étudiants en proposant de mettre en place un congé pour convenances personnelles ouvert à tous et toutes.

Il est essentiel de souligner qu'aucun étudiant n'a d'intérêt à manquer des cours dans l'optique de l'obtention de son diplôme.

10 jours d'absences justifiées par an seraient octroyés sans justificatif médical, à raison de 2 jours consécutifs au maximum. Ce congé entre dans le régime des absences justifiées pour contrôle d'assiduité.

Ces absences pourront être demandées dans le délai maximum de 48h qui précède ou qui suit le jour de l'absence à l'aide d'une attestation sur l'honneur.

Selon la fréquence des absences et le motif évoqué dans l'attestation, la validation de cette absence pourra s'accompagner d'une information sur le Service Santé Etudiant pour un éventuel accompagnement dans la prise en charge de troubles de la santé.

En cas d'absence en période de contrôle continu ou d'examen, cette absence ne pourra être considérée comme justifiée que par un certificat médical fourni dans un délai maximum de 48h suivant le contrôle ou l'examen.

7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

CFVU 30/06/2022

« lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes »

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : stop.discrimination@univ-littoral.fr ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référents (étudiant, enseignant et agent). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>



VII - Déroulement des épreuves

1- Les plannings d'examens seront affichés dans les couloirs au minimum une semaine avant le début des épreuves.

2- Il est interdit de fumer dans les salles d'examens et dans les couloirs.

3- Les étudiants doivent absolument être munis d'une pièce d'identité avec photo pour passer les examens (carte d'étudiant, carte nationale d'identité, permis de conduire etc...).

4- Les étudiants sont priés d'arriver un quart d'heure avant le début des épreuves. Aucun étudiant en retard ne sera admis en salle d'examens une fois les sujets distribués, quel que soit le motif.

5- Les étudiants doivent s'installer sur la table dont le numéro correspond à celui qui leur a été attribué à l'affichage. Attention : un étudiant par table.

6- Les cartables doivent être déposés à l'entrée de la salle d'examen. Les téléphones portables doivent être éteints.

7- Les étudiants n'auront sur leur table que le papier de brouillon, et la copie, et éventuellement les documents autorisés (mentionnés sur le sujet). Les étudiants sont priés de se présenter aux examens avec leur matériel (stylo, effaceur, calculatrice). Les échanges de matériels ne seront pas autorisés pendant les épreuves.

8- L'épreuve commence lorsque tous les étudiants ont eu le sujet : l'heure de début et l'heure de fin d'épreuve seront inscrites sur le tableau.

9- Toute communication entre étudiants est strictement interdite.

10- Les étudiants sont priés de numéroter les intercalaires s'ils en utilisent. Ils n'inscriront sur ceux-ci que leur numéro d'étudiant. Ne mettre, ni le nom, ni le prénom pour conserver l'anonymat des copies.

11- Les étudiants peuvent demander aux surveillants au début ou en fin d'épreuve, une attestation de présence aux examens.

12- Les étudiants ne peuvent quitter la salle avant l'expiration de la première heure de composition. Ils le feront en silence.

13- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle saisira les pièces et matériels permettant ultérieurement d'établir la réalité des faits. Il dressera un procès verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de signer, mention est portée au procès verbal.

Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen pourra être prononcée par les autorités compétentes (Président de l'Université ou ses délégués : nominativement désignés).

Toute tentative de fraude entraînera des poursuites devant la commission disciplinaire de l'Université du Littoral.

En cas de fraude, les sanctions encourues sont :

- l'avertissement
- le blâme
- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans
- l'exclusion définitive de l'établissement
- l'exclusion de tout établissement

VIII – Stage, mémoire professionnel ou dossier de recherche

L'étudiant doit impérativement faire un stage, un mémoire professionnel ou un dossier de recherche.

Le stage

Il se déroule à la fin du semestre 2, sur une période de 8 semaines. Le stage est régi par une convention de stage qui doit être signée par l'étudiant, l'employeur, l'enseignant encadrant et le président d'université.

L'étudiant rédige en fin de stage un rapport de stage d'une trentaine de pages (environ).

Ce rapport doit présenter :

- L'entreprise ou l'administration où l'étudiant a effectué le stage
- La nature de la mission effectuée par l'étudiant

L'étudiant peut aussi parler, en guise de conclusion de la manière dont il entend valoriser son stage et de ses perspectives professionnelles.

Le stage donne lieu à une soutenance de 30 minutes (15 minutes de présentation+15 minutes de questions).

Le mémoire professionnel

L'étudiant qui ne trouve pas de stage (ou n'est pas en mesure de signer une convention de stage) peut rendre un mémoire professionnel, c-à-d un mémoire portant sur une expérience professionnelle (stage non conventionné, travail salarié,...).

Le mémoire professionnel doit être validé par un enseignant de la formation. Les modalités de rendu et de soutenance sont les mêmes que celles du stage.

Le dossier de recherche

L'étudiant qui ne souhaite pas faire un stage ou un mémoire professionnel doit rendre un dossier de recherche. Pour cela il doit contacter un enseignant pour définir un sujet. Le sujet de recherche doit être fixé fin février au plus tard.

Le dossier de recherche doit être structuré de la manière suivante :

- Plan détaillé
- Introduction
- Chapitres I, II, ..
- Bibliographie

Il est conseillé de faire un plan détaillé. L'introduction doit présenter la problématique traitée par l'étudiant.

Le dossier de recherche donne lieu à une soutenance de 30 minutes (15 minutes de présentation+15 minutes de questions).

IX – Les Langues (LanSAD et CLES)

Semestre 5

Pour tout renseignement complémentaire : lansad@univ-littoral.fr - 03.21.99.41.87



Managing Student Mobility

Informations générales	Mention :LICENCE	Parcours :économie-gestion
	Année : L3	Semestre : S5
	Nom des ressources impliquées dans la SAE : enseignements disciplinaires (thématique liée à la filière dans l'enseignement de l'anglais) anglais des affaires	
	Nombre de crédits : 3 ECTS	
	Durée de la SAE : 25h TD	
	Nombre d'étudiants concernés : max. 36 étudiants	Nombre de groupes : 2
	Equipe pédagogique :	
	Responsable(s) de la SAE : Laura Hocquez, Stéphanie Odoard	
	Enseignants + spécialité et statut : enseignants titulaires (PRAG/PRCE), contractuels, lecteurs, vacataires et enseignants chercheurs (section 11) affectés à la SAE	
	Professionnels : selon les besoins et les disponibilités des intervenants	
Description de la SAE :	L'étudiant présente à l'oral sa candidature à un programme de mobilité dans un pays anglophone. Il rédige une lettre de motivation à adresser au responsable des admissions de l'établissement d'accueil ou à l'organisme proposant le programme de mobilité et formule une demande de bourse argumentée adressée à un organisme financeur. • Toutes les compétences langagières sont mobilisées en amont (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite) pour nourrir la production finale. • Préparation au Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES B1)	



CON SIG NES - SCE NAR IO	Objectifs de la SAE et lien avec le référentiel de compétences	- Compétence : C3 Famille.s de situation.s (choisir parmi les familles de situations du référentiel de compétences, laquelle ou lesquelles correspondent à votre contexte de SAE) : X Niveau de développement : - Compétence C3 - Compétences communicatives et actionnelles (CECRL B1+)
	Résultat : L'étudiant est capable de : comprendre et exploiter des documents authentiques sur la mobilité étudiante (CO/CE) ; identifier et mettre en regard des points de vue contradictoires sur un sujet (B2) ; produire un audio de candidature individuelle structuré et convaincant (PO) ; rédiger un dossier de candidature formel en anglais : lettre de motivation + demande	Livrables attendus : - Audio (note vocale) de candidature individuelle (3-4 min). L'enregistrement doit inclure la présentation du projet de mobilité, la justification du choix de l'établissement et du pays, les apports personnels et académiques attendus, et la prise en compte d'au moins un point de vue contradictoire sur la destination ou le programme. - Dossier de candidature individuel comprenant deux documents formels : une lettre de motivation (250-300 mots) adressée au responsable des admissions de l'établissement d'accueil ou à l'organisme proposant le programme de mobilité et une demande de bourse argumentée (200-250 mots) adressée à un organisme financeur (type Erasmus+, British Council, Fulbright...) - Portfolio individuel Date de remise du livrable : - Note vocale (PLO) : version intermédiaire (peer review) à la séance 7 et version finale à la séance 9 (enregistrement réalisé en classe en temps limité) - Dossier de candidature (PLE) : fin de semestre (rédaction finale réalisée en classe en temps limité lors du dernier cours du semestre)



LCEr
Licences Compétences
en Réseau

A2U
ARTOIS - UPJV - ULCO



de bourse argumentée (PE) ; construire et justifier un projet de mobilité fictif dans le monde anglophone.	Portfolio : dépôt en continu + remise finale en fin de semestre (sous forme papier ou sous forme de PDF déposé individuellement sur Moodle)
--	---

S o u t i e n e t é v a l u a t i o n	Condition d'accès à l'évaluation : présence obligatoire, écoute et participation active à toutes les séances, rendu des travaux dans les délais impartis. Aménagements possibles dans le respect des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences de l'ULCO.
	Modalités d'évaluation : - Mise en situation (observation de l'étudiant en action) et soutenance orale (PLO) : 40 % - Livrable (PLE) : 40% - Portfolio individuel (centré compétence – incluant action et réflexion) : 20%
	Gestion des échecs : - Livrable non rendu (ABJ ou ABI) : session 2 - Étudiants à besoins particuliers : aménagements spécifiques de la SAE par l'enseignant selon les recommandations du BVEH (DEVE)

Semestre 6



LCEr
Licences Compétences
en Réseau

A2U
ARTOIS - UPJV - ULCO



Producing a Talk Show or Podcast

Informations générales	Mention : licence	Parcours : économie-gestion
	Année : L3	Semestre : S6
	Nom des ressources impliquées dans la SAE : enseignements disciplinaires (thématique liée à la filière dans l'enseignement de l'anglais) anglais des affaires	
	Nombre de crédits : 3 ECTS	
	Durée de la SAE : 25h TD	
	Nombre d'étudiants concernés : max. 36 étudiants	Nombre de groupes : 2
	Equipe pédagogique :	Responsable(s) de la SAE : Tifaine Golliot, Grégory Martel
		Enseignants + spécialité et statut : enseignants titulaires (PRAG/PRCE), contractuels, lecteurs, vacataires et enseignants chercheurs (section 11) affectés à la SAE
		Professionnels : selon les besoins et les disponibilités des intervenants
Description de la SAE :	Création d'un talk show ou podcast (prise de parole en interaction). Toutes les compétences langagières sont mobilisées en amont (compréhension orale et écrite, expression orale et écrite) pour nourrir la production finale.	



CON SIG NES - SCE NAR IO	Objectifs de la SAE et lien avec le référentiel de compétences	- Compétence : C3
		Famille.s de situation.s (choisir parmi les familles de situations du référentiel de compétences, laquelle ou lesquelles correspondent à votre contexte de SAé) : X
		Niveau de développement : - Compétence C3 - Compétences communicatives et actionnelles (CECRL B1+)
	Résultat :	Livrable attendu : - Organisation d'un talk show ou enregistrement du Podcast (production orale en interaction), en classe - avec fiche de notes (phrases non rédigées), d'une durée de 3 min par étudiant (6 min pour 2 étudiants, 9 min pour 3 étudiants, 12 min pour 4 étudiants etc.), rôles répartis en fonction de la thématique : host / journalist - expert in the field - witness, etc. - Portfolio individuel Date de remise du livrable : dernière séance du semestre



S o u t i e n e t é v a l u a t i o n	Condition d'accès à l'évaluation (ex : présence obligatoire aux séances, etc.) : présence obligatoire, écoute et participation active à toutes les séances, rendu des travaux dans les délais impartis. Aménagements possibles dans le respect des Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences de l'ULCO.
	Modalités d'évaluation : • Mise en situation (observation de l'étudiant en action) et soutenance orale (PLO) : 40 % • Livrable (PLE) : 40% • Portfolio individuel (centré compétence – incluant action et réflexion) : 20%
	Gestion des échecs : • Livrable non rendu (ABJ ou ABI) : session 2 • Étudiants à besoins particuliers : aménagements spécifiques de la SAÉ par l'enseignant selon les recommandations du BVEH (DEVE)